

DEL-2020-199

L'An deux mille vingt, le quatorze décembre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 7/12/2020, s'est réuni 'Salle du Comite' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes BILLOT, BOUCHET, BRUNO, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, AMADIO, AMOUDRY, BARBIER, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUVARD M, BUFFLIER, BURNET, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GILET, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, HERBRON, JACQUES, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, ROSSINELLI, SIBILLE, STEYER, THOUVENIN, VITTOZ.

Suppléants :

Mme ARMAND-GRASSET.
MM. DUPERTHUY, GERDIL, GOURREAU, NEVES, SAUVAGET.

Avaient donné pouvoir :

MM. CONDEVAUX JF, BACHELLARD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, LAFARIE, MERMIER, METRAL, MUGNIER.
MM. ANTHOINE-MILHOMME, BARTHALAIS, BLOUIN, BOISIER, BOUCLIER, BOUVARD C, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, DEFAGO, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, GILLET, GONDA, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, OBERLI, PEROU, PERRET, PETIT, PEUGNIEZ, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD.

Assistaient également à la réunion :

M. ESCALLIER – Cabinet KLOPFER
Mmes ASSIER, CELDA, FORSTER, GIZARD, MALLET, PERINEL, PERRET, PERRILLAT, POURRAZ, RENOIR,
MM BAILLY, CHALLEAT, GAL, SCOTTON, LACHAT, LOCHARD, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 83
Présents : 47
Représentés par mandat : 2

Objet : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE « SYAN'ENR » - PRISE DE PARTICIPATION DE SYAN'ENR AU CAPITAL D'UNE SOCIETE DEDIEE A LA PRODUCTION D'ENERGIE HYDROELECTRIQUE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE SAINT-GINGOLPH

Exposé du Président,

Le SYANE est actionnaire à 70% de la Société d'Economie Mixte (SEM) Syan'EnR. Cette SEM, créée à son initiative en 2017, regroupe également les SEM SIPenR, RETprod et ESSprod pour 10% chacun.

Suite à l'avancement des négociations avec la société SAS Hydromorge au sujet d'un projet hydroélectrique sur la commune française de SAINT-GINGOLPH, il est proposé aux élus du SYANE de se prononcer sur la finalisation de la prise de participation, par Syan'EnR, dans la Société Hydromorge.



Pour rappel, le projet hydroélectrique porté par la société Hydromorge, d'une puissance de 2 500 kW sur le cours d'eau de la Morge, a été initié en 2010 sur la Commune de SAINT-GINGOLPH France par cinq acteurs :

- Deux sociétés françaises : VALECO et Cayrol International ;
- Trois acteurs suisses : la commune de SAINT-GINGOLPH Suisse, la société Romande Energie et l'association de la Bourgeoisie Suisse.

Ces 5 acteurs forment actuellement la société SAS Hydromorge.

Les autorisations réglementaires sont prévues d'être obtenues au premier semestre 2021 pour une mise en service de l'installation au deuxième semestre 2023.

La commune souhaite faire partie de la société Hydromorge puisque le projet se trouve intégralement sur son territoire. Le SYANE accompagne la commune française de SAINT-GINGOLPH depuis 2015 sur ce dossier.

Un accord a été trouvé en janvier 2020 avec l'ensemble des acteurs de la SAS Hydromorge, celle-ci acceptant de céder au total 10 % de ses parts à la commune française de SAINT-GINGOLPH et Syan'EnR.

Du fait des restrictions réglementaires concernant la participation financière des communes dans de telles sociétés de projets (loi Energie Climat), le Comité syndical du 5 juin 2020 a approuvé :

- la prise de participation de la SEM Syan'EnR dans le capital de la SAS Hydromorge, avec une souscription comprise entre 5 et 7 % (en fonction de la prise de participation par la commune de St-Gingolph) ;
- la prise en charge de l'ensemble des 10 % par Syan'EnR dans un premier temps afin de finaliser rapidement la transaction.

Les échanges intervenus entre les parties depuis cette date ont permis d'arrêter une souscription à hauteur de 3% des parts par la commune de SAINT-GINGOLPH, sans que le SYANE n'ait à prendre en charge temporairement cette souscription comme initialement envisagé.

En conséquence, il est proposé que la SEM Syan'EnR souscrive 7% des parts. Syan'EnR dispose du capital nécessaire à cette prise de participation, qui représente un montant total de 140k€, à libérer entre 2021 et 2022.

Les modalités de prise de participation selon les conditions précitées doivent être formalisées dans le cadre d'un protocole de cession de parts.

Il est précisé que Syan'EnR dispose des fonds propres nécessaires à cette prise de participation.

Le projet de protocole de cession est consultable (sur demande avec acte d'engagement de confidentialité), auprès du SYANE.

Le SYANE étant l'actionnaire majoritaire de Syan'EnR, le Comité Syndical est invité :

- à approuver le protocole de cession permettant la finalisation de la prise de participation de la SEM Syan'EnR dans le capital de la SAS Hydromorge, avec une souscription de 7 %.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

